|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 26-29 mars 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG18/15-F** |
| **21 mars 2018** |
| **Original: anglais** |
| Fédération de Russie | |
| Propositions relatives à la collaboration entre l'UIT-R et l'UIT-d CONCERNANT les études menées en application de la RéSOLUTION 9 (RéV.BUENOS AIRES, 2017) «Participation des pays, en particulier des pays en développement,  à la gestion du spectre radioélectrique» | |

|  |
| --- |
| **Résumé**  Le présent document a pour objet de proposer de demander au Directeur du Bureau des radiocommunications de vérifier que les informations sur les questions à l'étude au sein de l'UIT‑R qui présentent un intérêt mutuel pour l'UIT‑D et l'UIT‑T sont à jour. Ces informations peuvent être utiles pour les activités de l'Equipe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel. En particulier, il est proposé de transmettre une note de liaison au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) pour lui communiquer la liste des études de l'UIT‑R dans le domaine de la gestion du spectre radioélectrique qui sont susceptibles d'intéresser les pays en développement, conformément à la Résolution 9 de la CMDT.  Le GCR est invité à examiner le présent document et à donner les indications qu'il jugera nécessaires. |

**Contact:** Arseny Plossky **Courriel:** [aplossky@gmail.com](mailto:aplossky@gmail.com)

Deputy Head of Laboratory,

Radio Research & Development Institute (NIIR),

Fédération de Russie

# 1 Introduction

L'Equipe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel est active depuis plusieurs périodes d'études des Secteurs de l'UIT et ses travaux peuvent être considérés comme un succès. L'Equipe est chargée d'informer les groupes de travail de tous les Secteurs de l'UIT des liens qui existent entre leurs Commissions d'études et Questions à l'étude afin d'éviter toute redondance dans les études existantes et toute utilisation inefficace des ressources financières et des ressources humaines.

La Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17), qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine), a fait le point concernant la période d'études 2014-2017 du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D). Elle a révisé plusieurs Résolutions ayant trait à des questions d'intérêt mutuel, en particulier la Résolution 9 «Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre radioélectrique», qui vise à assurer la coopération entre le Secteur des radiocommunications (UIT-R) et l'UIT-D pour ce qui est de la mise en oeuvre au niveau national des études et des décisions de la Commission d'études 1 de l'UIT‑R sur l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques. Lors de la période d'études précédente de l'UIT-D (2014-2017), les réunions du Groupe mixte UIT-D/UIT-R sur la Résolution 9 se sont tenues dans le cadre des réunions de la Commission d'études 1 de l'UIT-D. Ce Groupe mixte a produit un rapport, qui a ensuite été soumis pour examen à la CMDT-17.

Pendant cette période d'études, puis à la CMDT-17, dans le cadre des décisions qui ont été prises, il a été noté que ce groupe était inefficace et il a été réaffirmé que l'UIT‑R assumait, sans équivoque, le rôle de chef de file dans la gestion de l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques. Il a en outre été décidé de ne pas poursuivre les travaux dans le cadre du Groupe mixte et de ne pas publier le rapport côté UIT-D. Toutefois, dans l'édition en vigueur de la Résolution 9 de la CMDT, le Directeur du Bureau des radiocommunications (BR) est invité à continuer de veiller à ce que l'UIT-R continue de collaborer avec l'UIT-D pour la mise en oeuvre de la Résolution 9.

# 2 Propositions

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de demander au Directeur du Bureau des radiocommunications de vérifier que les informations sur les questions à l'étude au sein de l'UIT‑R qui présentent un intérêt mutuel pour l'UIT‑D et l'UIT‑T sont à jour. Ces informations peuvent être utiles pour les activités de l'Equipe de coordination intersectorielle sur les questions d'intérêt mutuel. En particulier, il est proposé de transmettre une note de liaison au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) pour lui communiquer la liste des études de l'UIT‑R dans le domaine de la gestion du spectre radioélectrique qui sont susceptibles d'intéresser les pays en développement, conformément à la Résolution 9 de la CMDT.

AnnexE

**Liste des publications de l'UIT‑R sur des questions d'intérêt mutuel   
dans le cadre de la Résolution 9 de la CMDT**

• Manuel de l'UIT-R sur l'application des techniques informatiques à la gestion du spectre radioélectrique (CAT). Genève, 2015. <http://www.itu.int/pub/R-HDB-01>

• Manuel de l'UIT-R sur la gestion nationale du spectre. Genève, 2015. <http://www.itu.int/pub/R-HDB-21>

• Manuel de l'UIT‑R sur le contrôle du spectre radioélectrique. Genève, 2011. <http://www.itu.int/pub/R-HDB-23>

• Recommandation UIT-R SM.1047-2. Gestion nationale du spectre. Genève, 2012. <https://www.itu.int/rec/R-REC-SM.1047/en>

• Recommandation UIT-R SM.1132 Principes généraux et méthodes de partage des fréquences entre services de radiocommunication ou entre stations radioélectriques. Genève, 2001. https://www.itu.int/rec/R-REC-SM.1132/en

• Recommandation UIT-R SM.1265-1. Nouvelles méthodes d'attribution des fréquences au niveau national. Genève, 2001. <https://www.itu.int/rec/R-REC-SM.1265/en>

• Recommandation UIT-R SM.1370-2. Directives de conception pour la réalisation des systèmes de gestion automatisée du spectre. Genève, 2013. <http://www.itu.int/rec/R-REC-SM.1370>

• Recommandation UIT-R SM.1392-2. Cahier des charges principal d'une station de contrôle du spectre pour les pays en développement. Genève, 2011. <http://www.itu.int/rec/R-REC-SM.1392/en>

• Recommandation UIT-R SM.1394-0. Format commun de mémorandum d'accord entre pays consentants concernant leur coopération en matière de contrôle des émissions. Genève, 1999. <https://www.itu.int/rec/R-REC-SM.1394/en>

• Recommandation UIT-R SM.1537-1. Automatisation et intégration de systèmes de contrôle du spectre avec gestion automatisée du spectre. Genève, 2013. <https://www.itu.int/rec/R-REC-SM.1537/en>

• Recommandation UIT-R SM.1603-2. Redéploiement du spectre en tant que méthode de gestion nationale du spectre. Genève, 2014. <http://www.itu.int/rec/R-REC-SM.1603>

• Recommandation UIT-R SM.1604-0. Directives de conception d'un système actualisé de gestion du spectre destiné aux pays en développement. Genève, 2003. <https://www.itu.int/rec/R-REC-SM.1604/en>

• Rapport UIT-R SM.2012-5. Aspects économiques de la gestion du spectre. Genève, 2016. <http://www.itu.int/pub/R-REP-SM.2012>

• Rapport UIT-R SM.2015-0. Méthodes de détermination des stratégies nationales à long terme pour l'utilisation du spectre. Genève, 1998. <http://www.itu.int/pub/R-REP-SM.2015>

• Rapport UIT-R SM.2093-2. Directives applicables au cadre réglementaire de gestion nationale du spectre. Genève, 2015. <http://www.itu.int/pub/R-REP-SM.2093>

• Rapport UIT-R SM.2257-3. Gestion et contrôle du spectre lors de grands événements. Genève, 2015. <http://www.itu.int/pub/R-REP-SM.2257>

• Rapport UIT-R SM.2353-0. Défis à relever et possibilités à exploiter en matière de gestion du spectre résultant du passage à la télévision numérique de Terre dans les bandes des ondes décimétriques. Genève, 2015. <http://www.itu.int/pub/R-REP-SM.2353>

• Rapport UIT-R SM.2356-0. Procédures de planification et d'optimisation des réseaux de contrôle du spectre en ondes métriques/décimétriques. Genève, 2015. <http://www.itu.int/pub/R-REP-SM.2356>

• Rapport UIT-R SM.2404-0. Outils de régulation visant à permettre une amélioration de l'utilisation en partage du spectre. Genève, 2017. <https://www.itu.int/pub/R-REP-SM.2404>

• Rapport UIT-R SM.2405-0. Principes de gestion du spectre, problèmes et enjeux liés à l'accès dynamique aux bandes de fréquences au moyen de systèmes de radiocommunication employant des fonctionnalités cognitives. Genève, 2017. <https://www.itu.int/pub/R-REP-SM.2405>

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_